

# Séance Assemblée des délégué-e-s du VOG - Budget du 6 nov. 2025

jeudi 6 novembre 2025 • 20:00 - 21:20 | Salle des remparts - Rue | Séances Assemblée des délégués

## Participants

<b>Présents</b>	Thierry Menétrey, Beatriz Santos, Délégués des communes membres, Membres du Comité de direction du VOG, Invités
<b>Excusé</b>	Laura Casalderrey

## 1 Accueil et ouverture de la séance

Thierry Menétrey, Président de l'Assemblée, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée des délégué·e·s de l'Association VOG en souhaitant une cordiale bienvenue à tous les participant·e·s.

Le Président salue tout particulièrement :

- Mesdames et Messieurs les délégué·e·s des communes-membres ;
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de direction ainsi que son Président M. Christian Rouiller ;
- Mme Beatriz Santos, secrétaire de l'AGR, en remplacement de Mme Casalderrey ;
- M. Frédéric Sonney, chef d'exploitation de la STEP.

Excusés :

- M. François Genoud, Préfet du district de la Veveyse ;
- M. Valentin Bard, Préfet du district de la Glâne ;
- M. Cédric Alber, Préfet du district de Lavaux-Oron ;
- Mme Florence Dapples, DGE VAUD ;
- M. Claude-Alain Jaquerod, DGE VAUD ;
- M. Pierre-Alain Perroud, membre du comité de direction ;
- M. Philippe Dubey, membre du comité de direction ;
- Mme Laura Casalderrey, Secrétaire-comptable de la VOG.

Les listes des présences et des excusé·e·s sont à disposition sur demande et jointes à l'original du procès-verbal (annexe 1).

Le Président cède ensuite la parole à M. Joseph Aeby, Syndic de la Commune de Rue. Celui-ci souhaite à son tour une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes et informe qu'un apéritif sera gracieusement offert par sa commune à l'issue de la séance. Le Président remercie chaleureusement la Commune pour cette aimable attention ainsi que pour le bon accueil réservé à l'Assemblée.

### • Constitution de l'Assemblée :

- Nombre de communes formant l'assemblée : 12
- Nombre de communes présentes : 12
- Nombre de voix des membres présents : 23
- Nombre total des voix : 23

◦ **Majorité absolue à 12 voix.**

Le quorum est par conséquent atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**Nomination de deux scrutateurs**

- Mme Juliana Cruchon, déléguée de la Commune du Flon.
- M. Cédric Rosset, délégué de la Commune d'Oron.

**Convocation**

La convocation a été adressée à chaque commune membre en date du 15 octobre 2025, conformément à l'article 12 des statuts, à charge de celles-ci de la transmettre à ses délégué·e·s.


L'ordre du jour proposé comporte les 10 points suivants :

1. Accueil et ouverture de la séance
2. Approbation du procès-verbal du 08.05.2025
3. Crédit d'engagement pour la réfection de la STAP de Palézieux de CHF 2'425'000.00
  - A. Présentation
  - B. Préavis de la commission financière
  - C. Approbation
4. Nouvelle dépense pour les travaux de remise en état du Collecteur Oron-le-Châtel - Oron devisés à CHF 350'000.00
  - A. Présentation
  - B. Préavis de la commission financière
  - C. Approbation
  - D. Décision de cession du collecteur à la Commune d'Oron
5. Budgets des comptes de résultat et d'investissement 2026
  - A. Présentation
  - B. Rapport et préavis de la commission financière
  - C. Adoption
6. Plan financier 2027-2031
7. Renouvellement fiduciaire pour l'année 2025
8. Information sur projets et travaux en cours
9. Divers et propositions

Le Président demande si l'Assemblée souhaite émettre une remarque quant à la convocation et à l'ordre du jour proposé.

Aucune remarque ni question n'étant soulevée, l'ordre du jour est validé tel que présenté.

## 2 Approbation du procès-verbal du 08.05.2025


 Procès-verbal AD-8 mai-2025.pdf

Le procès-verbal provisoire de l'Assemblée des délégué·e·s du 8 mai 2025 a été transmis à toutes les communes (annexe 2). Personne n'en demande sa lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions, des remarques ou des observations qu'elle souhaiterait apporter. Aucune remarque ou question n'est soulevée.


**Approbation :**

Le Président invite les délégué·e·s qui approuvent le procès-verbal de la séance de l'Assemblée des délégués du 8 mai 2025 de lever leur bulletin de vote.

Le procès-verbal de la séance du 8 mai 2025 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure pour sa rédaction. 

## 3 Crédit d'engagement pour la réfection de la STAP de Palézieux de CHF 2'425'000.00

### 3.1 Présentation

 VOG\_Message N°3-2025 pour le crédit d'investissement+budget \_Construction STAP Palézieux.pdf

#### Point de situation

La parole est donnée à M. Franco de Andrea.

La problématique actuelle de la STAP réside dans sa capacité devenue insuffisante pour absorber les volumes à venir, notamment en raison du développement de Palézieux. De plus, les pompes sont actuellement immergées dans la fosse, et l'installation, relativement ancienne, qui date du début de la VOG, nécessite une rénovation. Cette situation représente également un risque pour les employés amenés à y travailler.

Concernant l'emplacement, l'agrandissement de la STAP actuelle n'est pas envisageable car elle se situe dans une zone réservée au cours d'eau. C'est pourquoi l'option retenue est la construction d'une nouvelle installation à proximité. La nouvelle STAP sera similaire à celle en cours de réalisation à Saint-Martin. L'ancienne installation sera quant à elle conservée afin d'accueillir les collecteurs et servira de piège à cailloux. Un nouveau collecteur sera créé entre l'ancienne et la nouvelle STAP.

La commune d'Oron a également été approchée et s'est déclarée favorable à ce projet. Le budget nécessaire au projet devait être validé au préalable par l'Assemblée pour permettre sa mise à l'enquête. Le début des travaux est espéré pour 2027, soit après l'achèvement de la STAP de Saint-Martin.

#### Explication financière

La parole est donnée à M. Christian Rouiller, qui présente le projet conformément au message N°3/2025 annexé au présent procès-verbal (annexe 3).

Le budget d'investissement détaillé du projet de réfection de la STAP de Palézieux, réalisé par le bureau d'ingénieurs MGI, est annexé au message du crédit d'engagement. Ces chiffres sont basés sur l'étude préalable d'implantation de la nouvelle STAP ainsi que sur une estimation des coûts y relatifs par les bureaux d'ingénieurs. Les honoraires engagés ont déjà fait l'objet d'un crédit d'étude autorisé par l'Assemblée des délégué·e·s du 27 avril 2023 à hauteur de CHF 75'000.00.

<b>Coût total estimatif pour le projet de construction d'une nouvelle STAP à Palézieux (HT)</b>		
• Honoraires pour étude préliminaire d'implantation	CHF	57'000.00
• Coût de construction de la STAP selon budget détaillé	CHF	1'766'000.00
• Prestations propres	CHF	20'000.00
• Terrain	CHF	15'000.00
• Taxes et indemnités	CHF	20'000.00
• Honoraires	CHF	261'000.00
• Divers, imprévus et non métrés (15%)	CHF	361'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>2'500'000.00</b>

Le montant des divers et imprévus est de 15% au vu du décalage entre la décision de crédit et le démarrage de la construction, qui pourrait intervenir d'ici une année et demie.

## Incidences financières sur les charges de fonctionnement de l'association après consolidation :

•	Nouvel emprunt bancaire	CHF	2'500'000.00
•	Charges financières :	CHF	100'000.00
•	Amortissement (50 ans) 2 %	CHF	50'000.00
•	Intérêt 2%	CHF	50'000.00

Le Président du comité de direction précise que le taux de 2% d'intérêts est également mis par prudence, étant donné que les taux sont actuellement nettement inférieurs.

### 3.2 Préavis de la commission financière

 Rapport COFI\_Crédit engagement construction STAP Palézieux.pdf

M. Julien Ronce, Conseiller communal à Ursy et Secrétaire de la commission financière de la VOG, procède à la lecture du préavis de la commission financière de la VOG, qui recommande à l'Assemblée d'accepter ledit crédit selon rapport annexé (annexe 4).

Le Président de l'Assemblée remercie la commission financière pour son expertise et propose de passer au vote.

### 3.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. Thierry Menétray, ouvre la discussion en demandant à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions par rapport à l'ensemble du projet et des chiffres présentés.

Aucune question n'est soulevée.

Le Président de l'Assemblée invite les délégués qui approuvent le crédit d'engagement pour la réfection de la STAP de Palézieux tel que présenté, le fassent en levant leur carte de vote.

**Le crédit d'engagement pour la réfection de la STAP de Palézieux de CHF 2'425'000.00 est  approuvé à l'unanimité.**

## 4 Nouvelle dépense pour les travaux de remise en état du Collecteur Oron-le-Châtel devisés à CHF 350'000.00

### 4.1 Présentation

 VOG\_Message N°4-2025 pour la remise en état du collecteur Oron-le-Châtel.pdf

 offre\_ 251199 Oron-le-Châtel collecteurs communaux (002).pdf

M. Rouiller, Président du Comité de direction de la VOG, expose le projet de cession à la Commune d'Oron du collecteur Oron-le-Châtel - Oron, situé à l'entrée de Promasens. Afin de procéder à cette cession, des travaux de remise en état du collecteur sont nécessaires au préalable.

Dans l'année 2017-2018, ce collecteur a été contrôlé par un passage de caméra. Suite à ce passage, un rapport avec les défauts nous est parvenu. Avant la construction du collecteur La Compeline-Grand-Clos, les eaux provenant des secteurs de Semsales, Saint-Martin, La Verrerie et Chesalles transitaient par la Commune d'Oron avant d'être acheminées à la STAP d'Oron. Depuis la modification du réseau en 2019, ces conduites ont été redirigées et, aujourd'hui, seules les eaux usées de la Commune d'Oron empruntent

encore le collecteur d'Oron-le-Châtel, raison pour laquelle la VOG s'était engagée à le céder à la Commune d'Oron. Toutefois, l'ouvrage nécessite une remise en état avant sa cession conformément au rapport du contrôle caméra réalisé en 2017-2018. Le coût des travaux est estimé à CHF 350'000.00, selon l'offre de l'entreprise Hubert Etter et Fils SA annexée au message N°4/2025 (annexe 5 et 6).

Cette dépense sera imputée au compte d'exploitation de la VOG et sera financée par les liquidités de l'Association, ce qui entraînera une perte au résultat de l'exercice 2026 et par conséquent une diminution du capital de l'Association. S'agissant d'un actif du patrimoine financier, elle ne peut pas être traitée comme un investissement.

M. Thierry Ménétrey remercie M. Rouiller pour les explications fournies.

## 4.2 Préavis de la commission financière

 Rapport COFI\_Dépense mise en conformité collecteur Oron-le-Châtel.pdf

M. Julien Ronce, Conseiller communal à Ursy et Secrétaire de la commission financière de la VOG, procède à la lecture du préavis de la commission financière de la VOG (annexe 7), qui recommande à l'Assemblée d'approuver la dépense de CHF 350'000.00 pour la remise en état du collecteur Oron-le-Châtel - Oron et procéder ensuite à sa cession en faveur de la Commune d'Oron.

Le Président de l'Assemblée remercie la commission financière pour son expertise et propose de passer au vote.


## 4.3 Approbation

Avant de procéder au vote, M. Thierry Ménétrey ouvre la discussion et invite l'Assemblée à formuler d'éventuelles remarques ou questions concernant l'ensemble du projet et des chiffres présentés.

M. Joseph Aeby, Syndic de la Commune de Rue, demande si un mandat d'un montant de CHF 350'000.- ne devrait pas être soumis à la procédure des marchés publics. M. Christian Rouiller confirme que cela serait normalement le cas. Toutefois, il précise que l'entreprise Hubert Etter et Fils SA soustraite ces travaux à l'entreprise Rufenacht SA, actuellement la seule société spécialisée dans ce type d'intervention. Il ajoute toutefois être conscient du risque potentiel de recours.


M. Frédéric Sonney indique pour sa part que, dans ce secteur, c'est déjà l'entreprise Hubert Etter et Fils SA qui a effectué les contrôles caméra et le curage. Elle connaît donc parfaitement les points techniques à reprendre.

N'ayant pas d'autres remarques, le Président de l'Assemblée invite les délégué·e·s qui approuvent la nouvelle dépense pour les travaux de remise en état du Collecteur Oron-le-Châtel - Oron telle que présentée, le fassent en levant leur carte de vote.

**Une nouvelle dépense pour procéder aux travaux de remise en état du Collecteur Oron-le-Châtel - Oron de CHF 350'000.00 est approuvée à l'unanimité.** 


## 4.4 Décision de cession du collecteur à la Commune d'Oron

Le Président de l'Assemblée invite les délégué·e·s qui approuvent la cession du Collecteur Oron-le-Châtel à la Commune d'Oron, le fassent en levant leur carte de vote.

**Les délégué·e·s approuvent à l'unanimité de procéder à la cession du Collecteur Oron-le-Châtel à la Commune d'Oron après remise en état dudit collecteur.** 

## 5 Budgets des comptes de résultat et d'investissement 2026

### 5.1 Présentation

 VOG\_Message aux budgets 2026\_vf pour AD.pdf

 VOG\_Budget 2026.pdf

Les budgets des comptes de résultats et d'investissements 2026 ainsi que le message explicatif ont été transmis aux communes avec la convocation à l'Assemblée (annexes 8 et 9).

M. Christian Rouiller, Président du comité de direction, expose les chiffres des budgets 2026 ainsi que les explications sur les différences importantes.

#### 1. Budget du Compte de Résultats 2026

Le budget du compte de résultats 2026 présente les chiffres suivants :

- **Total des charges : CHF 3'918'205.00**
- **Total des revenus : CHF 3'478'205.00**
- **Excédent des charges (perte) : CHF 440'000.00.**

Le Comité a décidé d'élaborer un budget avec un résultat déficitaire de CHF 440'000.00, dont CHF 350'000.00 concernent la remise en état du Collecteur Oron-le-Châtel. Le but étant de rechercher un équilibre au niveau des contributions communales et d'éviter des écarts importants d'une année à l'autre.

Les explications des principaux écarts sont détaillées dans le document « Message aux budgets 2026 », qui est mis en annexe au présent procès-verbal (annexe 7). Il relève les remarques suivantes :

- Formation et perfectionnement du personnel : Un des employés débute sa formation pour le brevet fédéral.
- Consommation d'électricité : La signature d'un nouveau contrat à tarif fixe en cours d'année 2025 a permis d'obtenir un meilleur tarif au kWh.
- Honoraires "Clé de répartition" : Actualisation de la clé de répartition pour la période 2027-2029.
- Entretien des installations, contrats de maintenance annuels : Ce sont des charges dues à la nouvelle STEP (installation moderne).

La contribution communale nécessaire au budget 2026 est de **CHF 2'946'636.70.**

Répartition de la contribution communale 2026 selon les charges :

- Administration : CHF 89'000.00
- Exploitation : CHF 1'635'600.00
- Intérêts créanciers financiers : CHF 320'000.00
- Amortissements planifiés : CHF 902'036.70

#### 2. Budget du compte des investissements 2026 :

Le budget du compte des investissements prévoit un **excédent des dépenses de CHF 2'700'000.00.**

- Report d'investissements :
  - STAP St-Martin : CHF 200'000.00
  - Revitalisation de la Biorde : CHF 2'000'000.00
- Nouvelle dépense :
  - Début de la construction STAP Palézieux : CHF 500'000.00

### 5.2 Rapport et préavis de la commission financière

 Rapport COFI\_Budget 2026.pdf

M. Julien Ronce, Conseiller communal à Ursy et Secrétaire de la commission financière de la VOG, procède à la lecture du préavis de la commission financière de la VOG. (annexe 10)

Le Président de l'Assemblée remercie la commission financière pour son expertise et propose de passer au vote.

## 5.3 Adoption

Avant de passer au vote, M. Thierry Menétréy, ouvre la discussion en demandant à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions par rapport à l'ensemble des chiffres présentés.

Aucune question n'est soulevée.

Le Président de l'Assemblée invite les délégués qui approuvent le budget du compte de résultat 2026 tel que présenté, le fassent en levant leur carte de vote.

**L'Assemblée adopte à l'unanimité le budget du compte de résultat 2026 tel que présenté.**



Le Président de l'Assemblée invite les délégués qui approuvent le budget du compte des investissements 2026 tel que présenté, le fassent en levant leur carte de vote.

**L'Assemblée adopte à l'unanimité le budget du compte des investissements 2026 tel que présenté.**



## 6 Plan financier 2024-2031

 VOG-Plan financier 2027-2031.pdf

La législation sur les finances communales prévoit la réalisation et actualisation annuelle du plan financier à 5 ans, qui doit être présenté aux délégués au même temps que le budget. Celui-ci a également été soumis à l'examen de la Commission financière de la VOG.

### 1. Présentation

M. Christian Rouiller, Président du Comité de direction, prend la parole pour la présentation de la prévision des coûts réalisée pour les années 2027 à 2031 selon le document en annexe (Annexe 11).

L'établissement d'une planification financière s'avère complexe, notamment en raison des nombreux paramètres qui influencent aussi bien les charges d'exploitation que les investissements futurs. Bien que les amortissements et les intérêts puissent être relativement bien anticipés en fonction des investissements programmés, l'évolution des charges d'exploitation reste plus incertaine. Le comité a ainsi choisi de maintenir une approche linéaire, sans intégrer pour l'instant un renchérissement annuel systématique. Certains risques persistent toutefois, notamment des hausses ponctuelles de coûts de certains produits, compensées en partie par les recettes potentielles issues de la vente d'électricité ou de biogaz.

Les projections montrent une augmentation de la contribution communale, qui passerait CHF 2'946'637.00 à CHF 3'409'680.00 à l'horizon 2031. Les postes les plus impactés sont les amortissements, qui progresseraient de CHF 902'037.00 à CHF 1'211'747.00.

Concernant les investissements, plusieurs montants importants sont prévus, dont celui lié à la revitalisation de la Biorde, estimé à 6 millions et réparti sur 2027 à 2029. Bien que des subventions substantielles soient attendues (~ 85 %), l'incertitude demeure quant au calendrier de leur versement, ce qui influence la prise en compte des charges d'intérêts. D'autres projets, tels que la réfection du collecteur du Jordil, le remplacement de tableaux électriques dans certaines STAP, ou encore le redimensionnement de certains collecteurs, s'inscrivent dans une démarche progressive de remise à niveau du réseau.

La planification présentée constitue donc un état de situation fondé sur les connaissances actuelles et les priorités identifiées. Elle est susceptible d'évoluer au fil du temps, en fonction des nouveaux besoins, des opportunités ou des ajustements nécessaires. L'ensemble du tableau financier a été transmis,

permettant à chacun de vérifier en détail les données. L'objectif reste de se rapprocher au mieux de la réalité tout en assurant une vision à long terme cohérente et maîtrisée.

Le plan financier ne doit pas être adopté, il est simplement transmis pour information.


## 2. Rapport et préavis de la Commission financière

M. Julien Ronce, Conseiller communal à Ursy et Secrétaire de la commission financière de la VOG, procède à la lecture du rapport de la commission financière de la VOG qui confirme que la planification présentée lui semble réaliste (annexe 10)

Le Président de l'Assemblée remercie la commission financière pour son expertise. Il ouvre ensuite la discussion en demandant à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions.

Aucune question n'est soulevée par l'Assemblée.

Le plan financier ne doit pas être adopté, il est simplement transmis pour information.

 Rapport COFI\_Budget 2026.pdf


## 7 Renouvellement fiduciaire pour l'année 2025

Madame Bosson a annoncé qu'elle mettra un terme à son activité de révision pour les communes dès le mois de mai 2026. Elle a donc présenté deux possibilités : soit changer immédiatement de fiduciaire pour un nouveau mandat de trois ans (2025-2027), soit prolonger une dernière fois le mandat de CB Fiduciaire Sàrl pour une année supplémentaire afin de permettre la révision de l'exercice 2025.

Le comité de direction a recommandé à la commission financière d'opter pour cette prolongation d'un an. En effet, la fiduciaire connaît parfaitement les comptes, ayant assuré leur révision durant les trois dernières années, et a suivi l'ensemble des dépenses liées au projet VOG 2035. Cette continuité permettra également de finaliser le décompte final du projet en début d'année prochaine dans les meilleures conditions.

M. Julien Ronce, Conseiller communal à Ursy et Secrétaire de la commission financière de la VOG, procède à la lecture du préavis de la commission financière de la VOG qui recommande d'approuver la proposition du comité de direction (Annexe 12).

Le Président de l'Assemblée remercie la commission financière pour sa recommandation et propose de passer au vote.

 Rapport COFI\_Renouvellement organe de révision année 2025.pdf

**L'Assemblée décide à l'unanimité de reconduire le mandat pour une année supplémentaire. ↗  
Un nouvel organe de révision sera nommé lors de l'Assemblée constitutive 2026.**

## 8 Information sur projets et travaux en cours

### VOG 2035

Les principales phases du projet VOG 2035 sont désormais achevées. Les travaux restants concernent essentiellement la mise en place du groupe électrique de secours ainsi que quelques finitions techniques.

Pour obtenir une subvention de l'ECAB liée à l'aménagement de la route, il a été nécessaire d'améliorer l'étanchéité des planches posées, notamment par la pose d'une bâche en caoutchouc, pour un coût d'environ CHF 10'000.-. Cette intervention permettra de débloquer une subvention attendue de CHF 70'000 à CHF 80'000 francs.

Il reste également quelques corrections à effectuer à la suite d'un contrôle de la SUVA, notamment des obturations coupe-feu à reprendre, estimées entre CHF 2'000.- et 3'000.-. Certaines factures restent en attente tant que les entreprises n'auront pas terminé ces dernières finitions.

Globalement, le projet est considéré comme pratiquement terminé, et le décompte final pourra être présenté lors d'une prochaine Assemblée.

### **Revitalisation de la Biorde**

Pour le projet Biorde, l'enquête s'est déroulée favorablement : aucune opposition n'a été enregistrée, ce qui permet d'envisager un démarrage des travaux au printemps prochain. Deux conventions restent encore à finaliser avec des agriculteurs, tandis que toutes les autres ont déjà été signées, ce qui constitue un point positif.

Le cahiers des charges pour la direction des travaux est en cours de rédaction, dans le cadre d'un marché public sur invitation. Dès que le permis sera délivré, le chantier pourra commencer, le calendrier ne dépendant alors plus de la VOG.

Par ailleurs, l'enquête préalable menée par le SPC est achevée. Le projet est maintenant en attente des retours des différents services, avant d'être présenté aux partenaires.

M. Joseph Aeby demande un rappel sur la revitalisation de la Biorde. Il souhaite comprendre pourquoi ce ruisseau est traité en priorité alors que la VOG couvre un large territoire avec de nombreux cours d'eau en mauvais état. Il demande aussi ce qu'il en sera des autres ruisseaux et quelle est la clé de répartition des coûts pour la Biorde.

M. Christian Rouiller rappelle d'abord que, selon les statuts du VOG, l'Association a la mission de s'occuper de la revitalisation des cours d'eau dans les bassins versants. Il explique que la Biorde a été traitée en priorité parce que la Commune d'Attalens avait signalé des problèmes et que ce cours d'eau a ensuite été intégré dans un processus cantonal puis fédéral, ce qui l'a placé en tête des projets à réaliser. Il souligne également la longueur des démarches : la revitalisation de la Biorde a commencé à être discutée en 2006 et n'arrive à l'enquête publique qu'après presque 20 ans.

Enfin, M. Christian Rouiller informe que la clé de répartition actuellement utilisée est basée principalement sur les surfaces (critère de superficie). Toute la clé détaillée figure dans l'annexe 3 des statuts.

### **STAP St-Martin**

Pour le projet de construction de la STAP de Saint-Martin, le calendrier a pris du retard malgré une avance initiale. Les difficultés ont principalement concerné l'obtention d'offres pour la partie technique : bien que la VOG ait sollicité jusqu'à 6 à 8 entreprises dans chacune des soumissions d'offres, seules deux ou trois réponses ont pu être obtenues, ce qui a rallongé le processus de sélection des entreprises.

Un second facteur de retard concerne les délais de livraison du matériel. Certains équipements essentiels n'arrivent qu'avec plusieurs mois de délais, ce qui empêche l'avancement du chantier, puisque de nombreuses étapes sont dépendantes les unes des autres.

L'objectif reste de terminer la nouvelle STAP d'ici la fin de l'année. En revanche, le raccordement de la station au collecteur sera reporté à l'année prochaine, afin de bénéficier de meilleures conditions météorologiques. Le système actuel fonctionnant correctement, il n'y a pas d'urgence à réaliser ces travaux en hiver.

Enfin, malgré ces retards, le budget global du projet est pour l'instant respecté, hormis quelques ajustements mineurs.

## 9 Divers et propositions

Mme Juliana Cruchon, déléguée de la commune du Flon, s'enquiert de l'avancement du monitoring pour la détection des eaux parasites. M. Sonney informe que le réseau a été équipé de 24 points de mesure, dont 9 dans les stations de pompage. Les données sont en cours d'analyse par ESCO Conseil et le rapport est attendu avant la fin de cette année. Une séance d'information sera organisée pour les communes afin de présenter les résultats et définir les suites à donner. Concernant les eaux parasites, leur niveau ne diminue pas pour l'instant, mais le rapport fournira des indications utiles pour la gestion et les réparations à faire.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'ensemble des participants, en particulier les délégué·e·s et les membres du comité de la VOG, pour leur écoute attentive et la qualité de leurs interventions. Il déclare la séance levée à 21h.

### Prochaines séances :

- AD comptes : 23 avril 2026
- AD constitution : 28 mai 2026

### Annexes :

- Liste des présences (annexe 1)
- Procès-verbal du 8 mai 2025 (annexe 2)
- Message N°3-2025 pour le crédit d'investissement, budget, construction STAP Palézieux (annexe 3)
- Préavis de la commission financière concernant le crédit d'engagement pour la construction d'une nouvelle STAP à Palézieux (annexe 4)
- Message N°4-2025 pour la remise en état du collecteur Oron-le-Châtel (annexe 5)
- Offre no 251199 Hubert Etter et Fils SA - Oron-le-Châtel collecteurs communaux (annexe 6)
- Préavis de la commission financière concernant la dépense nouvelle pour la mise en conformité du collecteur d'Oron-le-Châtel (annexe 7)
- Budgets 2026 (annexe 8)
- Message aux budget 2026 (annexe 9)
- Préavis de la commission financière sur les budgets 2026 et le plan financier 2027-2031 (annexe 10)
- Plan financier 2027 -2031 (annexe 11)
- Préavis de la commission financière concernant le renouvellement de l'organe de révision pour l'année 2025 (annexe 12)

---

Thierry Ménétrey

Président de l'Assemblée des délégués

---

Laura Casalderrey

Secrétaire VOG